

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024
--

L'an deux mil vingt quatre et le neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Valérie DEJOUR - Fanny CHABRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT- Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Fabrice FOURDIN (pouvoir à Christian RULLIAT) - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2024 - 088

Objet de la délibération : Réalisation d'une étude des eaux pluviales : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Madame la Maire rappelle que la commune a initié la révision de son PLU, par délibération en date du 30 mars 2023. Elle précise que lors de cette même séance, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, pour l'accompagner dans la prise en charge des frais liés à ce projet.

Dans ce contexte, une étude des eaux pluviales est lancée, avec pour objectifs de :

- Mieux connaître le réseau d'eaux pluviales de la commune ;
- Élaborer un zonage des eaux pluviales plus précis, qui sera annexé au PLU.

Avec le soutien technique des syndicats de rivière (SMAGGA, SIAHVY et SAGYRC), une consultation a été lancée, les objectifs étant les suivants :

- Réaliser un état des lieux des phénomènes de ruissellement et des réseaux d'eaux pluviales de la commune
- Modéliser les écoulements pluviaux à l'échelle de la parcelle, afin de préciser les conditions de gestion des eaux pluviales
- Proposer des aménagements pour réduire les dommages causés par le ruissellement et le débordement des réseaux
- Élaborer un plan de zonage communal des eaux pluviales couvrant l'ensemble du territoire, en intégrant notamment les prescriptions des PPRNi existants et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales du bassin versant du Garon
- Assurer l'accompagnement par un bureau d'études dans la procédure d'annexion du zonage au PLU.

En conséquence, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, conformément au plan de financement suivant :

Financiers	Coût HT	Taux - 100%
Agence de l'eau	12 500	50%
DGD	7 500	30%

Autofinancement de la commune (sur fonds propres ou emprunt)	5 000	20%
Montant total HT	25 000	
TVA	20%	
Coût TTC	30 000	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs de l'étude eaux pluviales, comme ci-dessus énoncés,
SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau, pour cette opération,
DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 10 OCT. 2024
Publication ou notification du : 10 OCT. 2024
Publication site internet le : 10 OCT. 2024
Affichage liste des délibérations le : 10 OCT. 2024